Silène
17, Rue Pierre Mendès France - 44602 - ST-NAZAIRE

RECU EN PREFECTURE
Le 19 octobre 2026
VIA DOTELEC - FAST Actes
044-442128389-20261015-D0035580-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°003558

BUREAU DE SILENE EN DATE DU JEUDI 15 OCTOBRE 2026

Délibération n° 6	**Résidence Pasteur - Donges – Acquisition de l'assiette foncière**

L'An deux mille vingt six, le quinze octobre, à 14 heures, s'est réuni Le Bureau, en salle du Côté jardin, au siège de Silène, 17 rue Mendès France à Saint-Nazaire, sous la présidence de Mme Céline GIRARD-RAFFIN.

ADMINISTRATEURS PRESENTS :

M. Alain LE PAPE, Mme Dominique TRIGODET, M. Christophe COTTA, Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. PATRICK LAMOOT, Mme Ghislaine OLLIVAUD-HERVOCHE

POUVOIRS :

M. Jean-Michel CRAND donne pouvoir à Mme Céline GIRARD-RAFFIN

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Madame Sandrine WILLIAMSON, Directrice Générale,
Monsieur Franck GOURDEL, Directeur de l'Offre Nouvelle.
Monsieur Olivier CORALLO, chargé de projets transversaux.

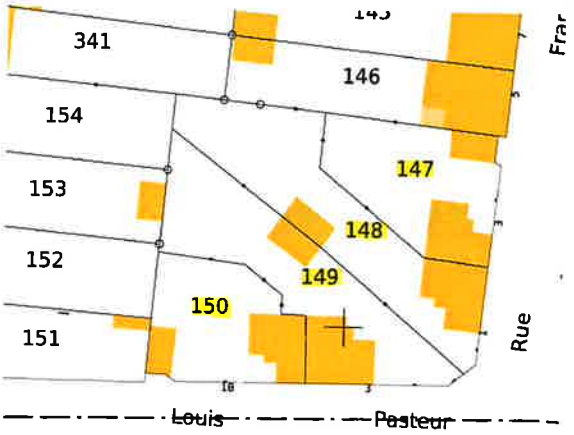
Direction de l'Offre Nouvelle
Responsable d'opération : Céline THOBIE

La délibération d'engagement de cette opération a été validée par le Bureau en date du 21 mars 2024.

Silène est chargé d'une opération de construction de 16 logements sociaux, comprenant 12 logements collectifs et 4 maisons individuelles, dénommée « Résidence Pasteur » pour une surface plancher totale de 968,50 m², située aux rues Louis Pasteur et François de Châteaubriand à DONGES.













A cet effet, Silène doit acquérir les parcelles section BK n°147-148-149 et 150 d'une superficie de 1 587 m², appartenant à l'Etablissement Public Foncier de la Loire-Atlantique.

En application des articles 268 et 278 sexies du Code Général des impôts et du Bulletin Officiel des Impôts (TVA IMM 10 10 10 10 20120912) "la cession d'immeuble acquis par une collectivité qui s'inscrit dans une démarche d'aménagement de l'espace entre dans le champ concurrentiel et à ce titre est soumise à TVA".

Conformément au règlement financier 2025 de Saint-Nazaire Agglo et du prix plafond de cession de foncier aux bailleurs sociaux en secteur Estuaire et Brière, le montant de cession du foncier est arrêté à 140€ TTC le m² de surface plancher.

En accord avec le vendeur, et après avoir obtenu l'avis de France Domaines en date du 16 septembre 2026, le prix de vente est arrêté à 135 590 € TTC (123 263,63 € HT et TVA de 12 326,37€).

En conséquence, il est demandé aux administrateurs de bien vouloir autoriser la Directrice Générale à signer l'acte notarié ou l'acte administratif correspondant et ses annexes, au prix indiqué, frais d'acte et de publication en sus.

SEANCE DU BUREAU :
Délibération adoptée à l'unanimité.

Ont signé : Tous les Membres présents

Copie RENDUE EXECUTOIRE
Loi du 2 mars 1982

Pour copie conforme,
La Directrice Générale de Silène,
S. WILLIAMSON